



Demande Préalable à l'Organisation d'une Manifestation



Mise à jour le 19/06/2026

Intitulé et description de la manifestation (*joindre un plan et un programme détaillé*) :

.....
.....

Organisateur :

Nom, Prénom et qualité du responsable :

Adresse / Siège social :

Téléphone : Mail :

Personne à contacter sur place en cas d'incident :

Date de la manifestation :

Lieu précis de la manifestation : Salle G. Hugues Salle Saturne Salle E. Roux

Domaine public :

Mise à disposition du lieu : du àh..... au àh.....
(Heure d'arrivée pour mise en place et heure de départ après rangement)

Manifestation : Privée Ouverte au public Vente de produits : oui non

Entrée payante : oui non Effectif attendu : Nombre d'exposant :

Débit de boisson *: oui non Type de produits :

Date et heure d'ouverture et de fermeture souhaitée du débit de boisson : du àh.....
au àh.....

Présence CCFF : oui non

Besoin en matériel **	Quantité	Validation Service Technique
Tables		
Chaises		
Barrières		
Grille		
Eclairage		
Local Technique (Espace Scénique)		
Divers (conteneurs déchets, extincteurs, Etc.) ***		
Branchement électrique**** : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Matériel électrique prévu:		

Communication sur les supports municipaux (Soumis à l'acceptation du service) : oui non

Agenda manifestations www.evenos.fr Panneaux lumineux Page Facebook

(Support de communication (textes, photos, flyer) à fournir par mail à coralie.bruzzi@evenos.fr)

Programme de la manifestation	
Matin	Après midi

**Obligatoire pour toutes les manifestations publiques où des boissons des groupes I à III (18° max.) sont consommées sur place.*

*** Attention, les besoins en matériel doivent être exprimés par écrit **au plus tard 1 mois avant** la manifestation*

**** En cas de dégradation, les frais de remise en service seront à la charge des organisateurs.*

*****Puissance disponible 2 500 W maximum*

V2019.0705

INFORMATIONS SECURITÉ :

Merci de joindre IMPERATIVEMENT une attestation d'assurance en cours de validité et un plan détaillé

mentionnant les installations prévues, stands, buvette, restauration, plan de stationnements, plan de circulation, barrières prévues, ou tout éléments permettant une appréciation précise de l'organisation et de la sécurité de votre évènement. **Chaque organisateur est responsable de la sécurité de sa manifestation.** Les mesures de sécurité prises doivent être conçues en fonction de la sensibilité de l'évènement et du nombre de participants. Au titre de ses pouvoirs de Police, le Maire peut être amené à refuser ou interdire une manifestation s'il estime que la sécurité n'est pas assurée.

Responsable de la surveillance :

Nombre de personnes affectées à la surveillance :

Mise en place d'agents de sécurité **habilités (société)** : oui non Précisez le nom :

Mise en place d'un barriérage : oui non Si oui, précisez :

Un contrôle d'accès est-il mis en place ? : oui non Si oui, précisez :

Des mesures de limitations de circulation sont-elles prises ? : oui non → **Merci de fournir un plan**

Mesures VIGIPIRATE : Les organisateurs sont invités à renforcer la surveillance et le contrôle de leurs évènements et **sont tenus d'informer les services de Gendarmerie et de secours par courrier :**

Gendarmerie du Beausset

M. le commandant de la BT du Beausset
9 boulevard du 11 Novembre
83330 LE BEAUSSET

SDIS du Var

87 boulevard Michel Lafoucarde
83007 DRAGUIGNAN

Sous réserve que soit prise toute disposition vis-à-vis des personnes et des biens situés ou passant à proximité de la manifestation. Sous réserve des différents avis et accords pour la réalisation de la manifestation.

Aide à l'évaluation et au renforcement des dispositifs : pref-securite-publique@var.gouv.fr

Aide à l'organisation de votre manifestation : pref-manifestations@var.gouv.fr

Manifestations festives rassemblant plus de 500 personnes :

Modalités de la Manifestation (+500 personnes)

Dès lors qu'une manifestation festive rassemble plus de **500 personnes** en simultané dans un lieu non aménagé (terrain privé, forêt, espace public brut), elle entre dans le cadre de l'article L.211-5 du Code de la Sécurité Intérieure. Le dossier doit être déposé au plus tard **1 mois avant** l'évènement.

- Votre dossier doit comprendre le formulaire de déclaration (disponible sur www.var.gouv.fr), un plan de masse détaillé, et une notice de sécurité explicative. Il doit être absolument transmis par voie électronique à l'adresse :

pref-manifestations@var.gouv.fr

En parallèle, vous devez impérativement obtenir l'accord du Maire de la commune concernée.

INFORMATIONS SECURITÉ CIVILE :

Responsable de la sécurité civil :

Comportement prévisible du public lié à l'activité du rassemblement :

- Public assis : ex : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, rendez-vous sportif...
- Public debout mais manifestation particulière : ex : cérémonie culturelle, réunion publique, restauration, exposition, foire, comice agricole.
- Public debout et **statique** : ex : spectacle avec public statique, rendez-vous sportif avec protection du public par rapport à l'évènement...
- Public debout et **dynamique** : ex : spectacle avec public dynamique, danse, fêria, fête votive, carnaval, spectacle de rue, grande parade, rendez-vous sportif sans protection du public par rapport à l'évènement...
- Evènement se déroulant sur plusieurs jours avec présence permanente du public : ex : hébergement sur site ou à proximité.

Caractéristiques de l'environnement ou de l'accessibilité du lieu de rassemblement :

- Structures permanentes (bâtiments, salle « en dur », stade...), voies publiques, rues... avec accès dégagés, conditions d'accès aisés ;
- Structures non permanentes (gradins, tribunes, chapiteaux... temporaires), espaces naturels ≤ 2 ha, distance de brancardage entre 150 et 300 m, terrain en pente sur plus de 100 m ;
- Espaces naturels $2\text{ha} \leq \text{surface} \leq 5\text{ha}$, distance de brancardage comprise entre 300 et 600 m, terrain en pente sur plus de 150 m, autres conditions d'accès difficiles;
- Espaces naturels supérieurs à 5ha, distance de brancardage de plus de 600 m, terrain en pente sur plus de 300 m, autres conditions d'accès difficiles (talus, escaliers, voies d'accès non carrossables...), progression des secours rendue difficile par la présence du public.

Délai d'intervention des secours publics : (1 seule case peut être cochée)

- ≤ 10 minutes > 10 minutes et ≤ 20 minutes > 20 minutes et ≤ 30 minutes > 30 minutes

Dispositif prévisionnel de secours mis en place **pour le public par une association agréée de sécurité civile (AASC) :**

Nom de l'association :

Type de DPS :

Nombre d'intervenants secouristes :

- Joindre la convention relative au dispositif prévisionnel de secours signée avec l'association agréée de sécurité civile (AASC) ainsi que la grille d'évaluation des risques également cosignée.

L'AASC est elle autorisée à évacuer d'éventuelles victimes vers un hôpital :

Oui Non Si oui, préciser le nombre de VPSP dédié :

Un dispositif de secours est-il mis en place pour les acteurs (hors public) le cas échéant :

Oui Non Si oui, préciser l'organisme et le type de dispositif :

INFORMATIONS HYGIÈNE :

Dispositions prises en matière d'hygiène (préciser les points d'eau, les sanitaires et l'évacuation des déchets) :

AUTRES INFORMATIONS :

Emplacements réservés au stationnement : Préciser le nombre de parkings, le nombre de places offertes, le gardiennage éventuel : → **Merci de fournir un plan**

Présence de matières dangereuses sur le lieu de la manifestation (bouteilles de gaz, artifices...) :

Oui Non Si oui, préciser la nature, le lieu et les modalités de stockage, les mesures de sécurité appliquées : → **Merci de fournir un plan**

Installations électriques :

Préciser la nature et les mesures de sécurité appliquées :

Condition de mise à disposition : Le demandeur devra établir une préinscription auprès du service en charge de la gestion des salles. Il devra fournir les pièces justificatives demandées. Cette mise à disposition du lieu peut être facturée dans certains cas, notamment lorsque la manifestation est payante. Le bénéficiaire se doit d'éviter toute nuisance sonore, devra respecter les dispositions légales d'hygiène et de sécurité, et restituera le lieu et ses annexes dans un état de propreté conformément au protocole d'entretien des locaux. Lors de la réservation, un règlement relatif à l'organisation de la sécurité dans l'ERP mis à disposition, vous sera délivré.

Conditions de mise à disposition de matériel municipal : La réservation de matériel municipal ne sera confirmée qu'en fonction des disponibilités à la période choisie. Dès validation, veuillez contacter les services techniques de 8h30 au 04.94.25.28.19 ou 06.88.37.07.13

Condition d'acceptation de l'événement :

- La manifestation ne pourra avoir lieu sur une place, une esplanade, une salle ou une voie de la commune qu'après validation de la mairie.
- Pour tout événement, ce document doit être dûment complété et retourné de préférence dans un délai **de 3 mois avant** la date souhaitée de la manifestation. Passé ce délai, la Municipalité pourra refuser la faisabilité du projet.

Date, cachet et signature du demandeur :
Précédées de la mention « Lu et approuvé »

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Pièces obligatoires :

- Plan détaillé / sécurité
- Programme détaillé
- Supports communication
- Attestation d'assurance

Date de réception :

Date de transmission aux Services :

Services	Date	Commentaires/Avis	Signatures
Agent en charge des Associations		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Police Municipale		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Services Techniques		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Conseiller municipal délégué aux Associations		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Adjoint délégué à la Sécurité		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
Maire		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	
CCFF		<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> DEFAVORABLE	